

PRE-INSCRIPTION U10 à U18 saison 2023/2024 (Enfants nés de 2006 à 2014)

Nom et Prénom du licencié :

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

Adresse :

Adresse mail principale (*obligatoire*) :

Nom et prénom du parent 1 :

Responsable légal

Tél Fixe : Mobile :

Adresse :

Mail (*obligatoire*) :

Nom et prénom du parent 2 :

Responsable légal

Tél Fixe : Mobile :

Adresse :

Mail (*obligatoire*) :

Photo
Obligatoire

Une Validation de votre licence va vous être envoyé par mail depuis l'adresse Licence FFF (fff@contact.fff.eu). Il est obligatoire de valider votre licence depuis ce lien.

J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU CONTRAT MORAL CI-JOINT ET M'ENGAGE À LES RESPECTER.

Saint Maximin, le

Signature

Nom :

FORMALITES D'INSCRIPTION (obligatoire)

- Une photo (*à coller*)
- Questionnaire Médical ci-joint Rempli.
Fourniture d'un Certificat Médical si un ou plusieurs oui aux questions.
- Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

Demande d'attestation de paiement

- Attestation de responsabilité civile en cours de validité
- Demande d'inscription ci-dessus remplie

**Toute Inscription ne sera valide qu'après acceptation
par le responsable de catégorie**

TARIF INSCRIPTION Saison 2023/2024 : 150 € * (à régler après validation du dossier par le responsable de la catégorie)

* Pack équipement + licence championnat Futsal

TAILLES PACK EQUIPEMENT : Marque JOMA

Nom du Joueur :

Catégorie : (Voir en fin de dossier)

(Entourer la taille correspondante à votre demande)

Pour les tailles ENFANTS (Voir tableau page suivante)

* *Maillot / Short* :

ADULTES S M L XL 2XL 3XL

ENFANTS 6XS 5XS 4XS 3XS 2XS XS

* *Survêtement (Veste / Bas)* :

ADULTES S M L XL 2XL 3XL

ENFANTS 6XS 5XS 4XS 3XS 2XS XS

* *Chaussettes* : 28-33 34-39 40-46

ATTENTION :

Aucune modification de taille ne sera acceptée après validation de cette fiche

***Dossier à nous retourner complet avant le 31 Août 2023 à la MJA
Entre le 01 Septembre 2023 et le 30 Septembre 2023 au responsable de catégorie***



CORRESPONDANCE TAILLE « ENFANT » JOMA

TAILLE	AGE	HAUTEUR CM
6XS	4 – 5 ANS	100 – 108
5XS	5 - 6 ANS	109 - 117
4XS	7 – 8 ANS	118 - 128
3XS	9 – 10 ANS	129 - 140
2XS	11 – 12 ANS	141 - 152
XS	12 – 14 ANS	153 - 164



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » - LICENCIÉ MINEUR PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir ou pas un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

FAIRE DU SPORT : C'EST RECOMMANDÉ POUR TOUS. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par **OUI** ou par **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE

OUI NON

Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?

As-tu été opéré(e) ?

As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?

As-tu beaucoup maigri ou grossi ?

As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?

As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?

As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?

As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?

As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le coeur qui bat très vite) ?

As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?

As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?



DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)

OUI NON

Te sens-tu très fatigué(e) ?

As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?

Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?

Te sens-tu triste ou inquiet ?

Pleures-tu plus souvent ?

Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?

AUJOURD'HUI

OUI NON

Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?

Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?

Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?

QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS

OUI NON

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du coeur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?

Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?

Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans).

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement atteste, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



CERTIFICAT MÉDICAL – SAISON 2023/2024
JOUEUR(SE) / DIRIGEANT(E) / ÉDUCATEUR(RICE)

Date de l'examen :/...../.....⁽¹⁾

Je soussigné, Dr⁽¹⁾ certifie que le
bénéficiaire, identifié ci-dessous,

POUR LES JOUEURS(SES) :

- Présente l'absence de contre-indication médicale à la pratique du football en compétition,
- Présente l'absence de contre-indication médicale à la pratique du football en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure⁽²⁾.

POUR LES DIRIGEANTS(ES) :

- Présente l'absence de contre-indication médicale à l'arbitrage occasionnel.

POUR LES ÉDUCATEURS(RICES) :

- Présente l'absence de contre-indication médicale à la pratique et l'encadrement du football,
- Présente l'absence de contre-indication médicale à l'arbitrage occasionnel.

Bénéficiaire (nom, prénom) :⁽¹⁾

Signature et cachet^{(1) (3)}

⁽¹⁾ Obligatoire

⁽²⁾ Rayer en cas de non aptitude

⁽³⁾ Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée)

Règlement Intérieur

- 1) Toutes les personnes à jour de leur cotisation, (joueurs, dirigeant, entraîneurs ...) font partie du club SAINT-MAX FUTSAL, dont le siège social est situé : MJA, Bd Rey 83470 Saint Maximin.
- 2) Toutes les organisations et participations touchant à la vie du club, de près ou de loin, ne pourront se concrétiser sans l'assentiment du comité directeur défini par le conseil d'administration.
- 3) Tout joueur, dirigeant ou entraîneur ayant reçu une sanction du district, de la ligue ou de la FFF, fera l'objet d'un examen par une commission de discipline dont la composition sera fixée par le conseil d'administration. Celle-ci statuera et pourra prononcer des sanctions complémentaires.
- 4) Tout joueur ayant reçu un carton rouge, devra dans les 24 heures, établir un rapport à la commission de discipline du district, de la ligue ou de la F.F.F. Ce rapport relatera les circonstances ayant entraîné la sanction.
- 5) Lorsqu'un joueur est suspendu, il ne pourra participer à aucune rencontre, ni amicale ni sous forme de tournoi avec le club SAINT-MAX FUTSAL.
- 6) Tout membre du club ayant eu un comportement contraire à la morale et à l'éthique sportive, portant atteinte à l'image du sport et du club se verra retirer sa licence.
- 7) Tout joueur faisant établir une licence entraînant des sanctions du district, de la ligue ou de la FFF pour fraude ou toute autre falsification, sera automatiquement exclu du club, sous réserve de toute autre action pour préserver les intérêts de l'association.
- 8) Tout joueur licencié doit se tenir à la disposition du club en acceptant :
 - le calendrier des entraînements fixé par les entraîneurs
 - le choix fait par les entraîneurs pour la composition des équipes
 - les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé
- 9) Tout joueur doit honorer les convocations de match, en cas d'empêchement en avvertir l'entraîneur le plus rapidement possible. De même, tout joueur doit honorer sans retard, sauf raison valable, tous les entraînements définis par les entraîneurs.
- 10) Tout joueur en déplacement doit se munir de sa carte d'identité. Toute infraction à cette consigne pourra entraîner une sanction en fonction des conséquences liées à la non-présentation de cette pièce.
- 11) Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses coéquipiers ou des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention.
- 12) Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable. En cas d'observations à formuler, il passe par l'intermédiaire de son capitaine qui a seule qualité pour intervenir auprès des directeurs de jeu.
- 13) Tout joueur sanctionné pour une attitude incorrecte ou un écart de langage pourra être amené à supporter seul le préjudice financier subi par le club.
- 14) Tout joueur est tenu de prendre soin des installations mises à sa disposition par le club ou les collectivités. Toute dégradation volontaire d'installation ou de matériel implique la responsabilité de son auteur.
- 15) Tout joueur qui reçoit un équipement du club doit consentir à le rendre lorsque la demande lui en est faite. Il doit porter les vêtements fournis par les sponsors dans les conditions définies par l'entraîneur.
- 16) Tout joueur est tenu de se faire examiner lors d'une visite médicale d'aptitude. Si un problème médical survenait pendant la saison, le club se déchargerait de toutes responsabilités, si cette clause n'était pas respectée.
- 17) Les entraîneurs et éducateurs sont nommés par le comité directeur du club.
- 18) Tout entraîneur ou éducateur a pour mission d'inculquer la connaissance technique et un comportement conforme à l'éthique sportive à l'équipe qui lui été confiée ; ceci dans le cadre du plan d'action, mis en place par le responsable technique et adopté par le comité directeur.
- 19) Tout entraîneur et éducateur doit être un exemple, par son comportement, pour les joueurs du club.
- 20) Les entraîneurs et éducateurs sont garants des équipements donnés par le club. Il leur appartient de prendre toutes dispositions nécessaires pour que ces équipements restent la propriété du club.
- 21) Le présent règlement est remis à l'adhérent lors de son adhésion et est, de fait, accepté sans restriction.
- 22) La présence d'enfants lors des entraînements loisir vétéran est formellement interdite pour des raisons de sécurité.
- 23) Droit à l'image : toute personne dont la photo apparaît sur le site www.stmaxfutsal.com, la photothèque, le Facebook du club ou la presse, bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit alors de nous envoyer un message, nous enlèverons la (les) photo (s) du site. Toutes les photos sur ce site sont la propriété du Saint Max Futsal. Les reproductions sont strictement interdites et toute personne physique ou morale, se servant de celle-ci à des fins personnelles ou professionnelles pourrait encourir des poursuites.
- 24) Tout autre cas non prévu par le présent règlement sera examiné par le comité directeur qui décidera de la suite à donner.

Contrat moral

En tant qu'adhérent au club Saint Max Futsal, je m'engage :

- Respecter l'arbitre et les décisions du corps arbitral
- Apprendre les règles du Futsal et les respecter
- Respecter les autres joueurs
- Respecter les gymnases et tous les équipements mis à notre disposition
- Refuser la violence et la tricherie
- Me contrôler en toute circonstance
- Être loyal dans le sport et dans la vie
- Prendre connaissance du règlement intérieur et le respecter
- Donner un exemple de générosité et de tolérance

Règlement Général sur la Protection des Données

Conformément aux dispositions des Articles 6-III et 19 de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique, dite L.C.E.N., il est porté à la connaissance des utilisateurs, (adhérents, visiteurs et tout utilisateurs du site internet) de l'association St-Max Futsal, les présentes mentions légales. L'Association assure à l'Utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En vertu de la loi Informatique et Libertés, en date du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles. L'Utilisateur exerce ce droit par mail à l'adresse email stmaxfutsal.secretariat@gmail.com

Informations Catégories

LOISIR VETERAN Hommes : (A partir de 1991)

U16/U17/U18 Hommes : (2006/2007/2008)

Catégorie Mixte – Entraînement le Samedi Matin

U14 /U15 : (2009/2010)

U12 / U13 : (2011/2012)

U10/U11 : (2013/2014)

U6/U7/U8/U9 : (2015/2016/2017/2018)